

Questions au Feuilleton

En tout cas, comme je l'ai déjà dit, la pluie est enfin venue hier. Elle n'est pas tombée sur toutes les Prairies, mais dieu sait ce que demain nous réserve. De toute manière, nous sommes prêts à faire le nécessaire. Nous avons mis sur pied un programme à long terme pour pallier les effets de la sécheresse et nous pensons qu'il remportera l'adhésion de tous ceux qui sont concernés. J'entends par là non seulement les habitants des Prairies, mais tous les Canadiens, car cette situation nous concerne tous.

M. l'Orateur: Passons maintenant à la présentation des bills.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais faire une suggestion. Le bill concernant l'assurance-chômage est inscrit au feuilleton des avis, ce qui signifie qu'il ne nous sera pas présenté avant lundi. Étant donné que nous sommes tous d'accord avec cette mesure, je me demande si un ministre, appuyé par un des ses collègues, ne pourrait pas présenter une motion pour que le bill soit imprimé et que nous puissions l'avoir dès lundi.

M. Goodale: C'est là une très bonne suggestion, monsieur l'Orateur. Je ferai tout mon possible pour accélérer les choses. Mais j'aimerais avoir quelques renseignements concernant l'aspect technique de l'affaire. Nous pourrions peut-être revenir là-dessus un peu plus tard, avec le consentement unanime de la Chambre, ce qui nous donnerait le temps de vérifier ces points. Je suis tout à fait prêt à suivre la suggestion du député, si cela est possible, mais, je le répète, je voudrais avoir le temps de régler certaines questions d'ordre technique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous pouvons y revenir après le déjeuner.

M. Goodale: J'essayerai d'être prêt.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'ÉTUDE DES MOTIONS DE VOIES ET MOYENS

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Finances, j'aimerais demander que, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, l'étude des motions de voies et moyens concernant la loi sur la taxe d'accise, déposées les 31 mars et 18 avril 1977, soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 787, 1808, 1816, 1819, 1983, 2033, 2048, 2057, 2077, 2257, 2259, 2282 et 2291.

[Texte]

SCHL—L'EFFECTIF ET LE COÛT DU PERSONNEL DE 1968 À 1975

Question n^o 787—**M. Gilbert:**

1. De 1968 à 1975, combien de personnes ont été employées chaque année par la Société centrale d'hypothèques et de logement en qualité d'employé a) à plein temps, b) à temps partiel, c) contractuel, d) temporaire?

2. Au cours de chacune de ces années, quel pourcentage du budget de la SCHL a été affecté aux salaires et autres dépenses relatives au personnel?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1 et 2. Consulter le tableau ci-après.

Employé(e)s de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, de 1968 à 1975

Année	Nombre des employé(e)s ¹					TOTAL	Traitements et avantages sociaux du personnel Budget total ²
	Réguliers(ères)	A temps partiel	A contrat	Temporaires	%		
1968	2086	7	43	—	2136	.02	
1969	2126	7	36	—	2169	.02	
1970	2170	8	63	—	2241	.02	
1971	2364	12	100	—	2476	.02	
1972	2562	22	119	—	2703	.03	
1973	2734	40	194	—	2968	.03	
1974	2931	51	177	—	3159	.03	
1975	3311	53	199	—	3563	.02	

¹ Au 31 décembre de chaque année.

² Budget d'établissement, Budget administratif, Budget des dépenses (contributions et subventions)

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PÉNITENCIER À SAINT-JEAN (T.-N.)

Question n^o 1808—**M. Crosbie:**

1. Le solliciteur général du Canada alors en fonction et le ministre de la Justice de Terre-Neuve ont-ils annoncé, lors d'une conférence de presse conjointe il y a environ trois ans, qu'un nouveau pénitencier serait construit à Saint-Jean pour remplacer l'ancien qui date de cent ans, et que la construction débiterait dans les douze prochains mois et, dans l'affirmative, quand débiteront les travaux?

[M. Whelan.]

2. a) Les experts-conseils ont-ils effectué toutes les études nécessaires pour la réalisation de la nouvelle installation, b) des architectes ont-ils été désignés pour établir les plans et projets nécessaires?

3. Le gouvernement et la province de Terre-Neuve sont-ils parvenus à un accord sur leur contribution financière respective aux dépenses de construction du nouveau pénitencier et, dans l'affirmative a) lequel, b) dans la négative, (i) quelle est la position adoptée par le gouvernement, (ii) quel pourcentage des dépenses le gouvernement a-t-il offert de prendre à sa charge, (iii) quelles raisons le gouvernement a-t-il invoquées pour motiver la position qu'il a prise en ce qui concerne le partage des frais?